

## ALCOOL ET CANCER

---

Par gedeon Postée le 11/10/2021 21:35

Bonjour, Mon épouse, âgée de 57 ans, est actuellement soignée pour un cancer du sein. Elle fait une chimiothérapie tous les 15 jours et bientôt toutes les semaines. Depuis plusieurs mois elle est alcoolique et, avant de démarrer ses chimios il y a quelques semaines, elle buvait entre 2 et 3 litres d'alcool fort par semaine (whisky, rhum et vodka). Je lui ai dit que l'alcool n'était pas conseillé avec son traitement mais elle continue. Quand le traitement l'avait bien fatiguée elle avait arrêté de boire mais dès qu'elle va un peu mieux elle recommence. Lorsque je lui avais parlé de son problème elle m'a répondu que ce n'était pas le moment de parler de ça, je lui ai dit que c'était justement le moment pour faire quelque chose. Je pense désormais qu'il sera plus facile de guérir son cancer que son addiction... Comment est-ce que je peux m'y prendre pour la raisonner? Je ne sais pas quoi faire. Pouvez vous m'aider? Merci.

---

### Mise en ligne le 12/10/2021

Bonjour,

Nous comprenons tout à fait vos inquiétudes face aux consommations d'alcool de votre épouse et à sa maladie. L'alcool ayant un puissant effet anxiolytique, il est possible qu'elle soit à la recherche d'une forme d'apaisement dans tout ce qu'elle est en train de traverser. Peut-être est-ce la seule solution qu'elle ait trouvée pour le moment. De nombreuses personnes développant une maladie se tournent vers des consommations face à l'angoisse qu'elles peuvent ressentir.

Il n'en reste pas moins que vos inquiétudes concernant sa santé et le risque d'addiction avec l'alcool sont légitimes. Il serait peut-être intéressant qu'elle puisse bénéficier d'un lieu d'écoute et de parole avec des professionnels pour parler de ses angoisses, de sa maladie. Cela pourrait être une piste à lui suggérer. Elle peut par exemple consulter un psychologue en libéral ou gratuitement auprès d'un Centre Médico-Psychologique (CMP).

Sur la question de l'alcool, vous trouverez en bas de réponse un lien vers un article qui propose des conseils pour aborder le sujet en évitant tant que possible de rentrer en conflit, voire en rupture de communication. Nous avons conscience que l'exercice reste délicat, d'autant qu'on ne peut jamais anticiper comment l'autre va recevoir le discours et réagir.

Si elle accepte une démarche de soin, il lui est possible de se tourner vers un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Ces lieux accueillent sans jugement, dans un cadre confidentiel et gratuit. Ils peuvent aider le consommateur à réduire ou arrêter ses consommations et proposer un soutien psychologique en parallèle.

L'entourage peut également être conseillé et soutenu notamment lorsque le consommateur ne souhaite pas être accompagné. L'équipe est généralement composée de médecin addictologue, psychologue, infirmier... Vous trouverez en fin de réponse des coordonnées de CSAPA dans le périmètre géographique que vous nous avez indiqué.

Si vous souhaitez échanger davantage sur votre situation, vous pouvez contacter un de nos écoutants. Nous sommes accessibles tous les jours, par téléphone au 0980 980 930 (appel anonyme et gratuit) de 8h à 2h du matin ou par le Chat de notre site Alcool Info Service de 8h à Minuit. N'hésitez pas à nous contacter.

Avec tous nos encouragements pour trouver l'aide dont vous avez besoin,

Bien cordialement.

---

**POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITÉS PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES**

---

### CENTRE D'ADDICTOLOGIE

Rue du Professeur Marion  
21079 DIJON

Tél : 03 80 29 35 24

Site web : [www.chu-dijon.fr](http://www.chu-dijon.fr)

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h

COVID -19 : Octobre 2022: Consultations sur place dans le respect des gestes barrières. Admission pour sevrage (10 lits).

Voir la fiche détaillée

## **CSAPA TIVOLI**

7 rue Fevret  
21000 DIJON

Tél : 0 811 466 280

Site web : [www.addictions-sedap.fr](http://www.addictions-sedap.fr)

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Accueil du public : Consultations médicales: mardi 9h-13h30, lundi-mercredi-jeudi 9h-11h30, vendredi 9h-11h30 /14h-16h30 -

Consultations psycho-sociales: du lundi au vendredi 9h-12h/14h-18h.

Substitution : Consultations médicales: mardi 9h-13h30, lundi-mercredi-jeudi 9h-11h30, vendredi 9h-11h30 /14h-16h30

[Voir la fiche détaillée](#)

### **En savoir plus :**

- [Comment aider un proche?](#)